

# MERCI !

## Chères Consœurs, Chers Confrères,

La **lettre-circulaire** de la fin Décembre 2021 sur l'agenda du Président revêt un caractère particulier et singulier ! Elle est et sera vraisemblablement la dernière du mandat 2016 – 2022 mais, aussi ma dernière, puisque les élections de Mars prochain porteront à la tête du Conseil départemental des Côtes d'Armor, un **nouveau président**, le 6<sup>ème</sup> depuis décembre 1945, date de création de l'Ordre.

En attendant, je vous souhaite de passer de **très bonnes Fêtes**, en famille ou entre amis. Profitez de cette trêve pour vous reposer car, à vous écouter ou vous lire, vous êtes dans une **période de tension professionnelle** importante, à la fois conjoncturelle et structurelle. Le climat anxiogène de cette fin d'année n'arrange rien et cette pandémie dont on ne voit pas la fin y est, certainement, pour quelque chose ! Malheureusement, à entendre les nombreux spécialistes en virologie (comme moi, sans doute, vous avez découvert l'immense cohorte de cette spécialité) le nombre de vagues et/ou de variants est loin d'être déterminé.

**Traditionnellement** cette circulaire permet de faire le point et le bilan de l'année écoulée. Permettez-moi de revenir sur ces deux mandats passés à la tête du Conseil ; 12 ans de présidence mais aussi 30 ans de participation aux travaux du Conseil que je ne peux et ne veux pas dissocier des 35 ans de syndicalisme. A tous les postes occupés dans ces organismes, mon seul but a été de **SERVIR** du mieux possible cette profession libérale et médicale, qui m'a tant donné depuis plus de 40 ans.

Toujours animé par une certaine curiosité et surtout par l'exploration de la « **condition humaine** » il m'a été donné de faire de très belles rencontres d'hommes et de femmes, jeunes dans le métier ou déjà bien engagés dans la vie professionnelle ; j'ai côtoyé et travaillé avec bon nombre d'entre vous. Même si l'exercice est délicat, ayant peur d'oublier quelqu'un, je souhaite, ici, évoquer et remercier **quelques personnalités** qui ont marqué mon passage, dans cette « Maison Dentaire » de la rue de Gouédic à St-Brieuc.

En tout premier, mon guide et notre mentor pour les plus anciens : **Amédée CORRE**. Il était présent à la création, en 1946, du Conseil de l'Ordre et j'ai tenu à ce que la salle de réunion, après la rénovation complète de nos locaux, porte son nom ! Sa photo orne l'entrée de cette salle ; Merci Amédée !

J'associe à cet hommage l'autre « garde du CORRE » comme nous surnommait le Bureau national de la CNSD, mon ami **Daniel HUGUES**. 35 ans de syndicalisme à ses côtés, à St-Brieuc ou à Paris. Nous devons beaucoup à Daniel : par exemple, le haut niveau actuel de solvabilité de vos patients et la rénovation de notre nomenclature, c'est le fruit de l'Action Syndicale et de l'acharnement de nos leaders syndicalistes costarmoriciens. J'associe **Jean-François**

**AMBARD** qui lui a succédé au CDF et bien sûr **Janig BRUCHIER** qui, tant à l'Ordre qu'à l'UD se bat encore et toujours pour notre profession.

Le quotidien du travail ordinal au cours de ces douze années aura été un réel travail d'équipe. Bien sûr, sur certains dossiers « chauds » ou « confidentiels » le Président est seul ! Heureusement, la plupart du temps, il a autour de lui une équipe d'élus passionnés, motivés et dévoués !

En premier, bras droit et bras gauche du Président, **Jean-Pierre GUIVARCH** et **Serge LEMERCIER**. Ils ont travaillé à mes côtés, chaque jeudi, à régler des dizaines de dossiers de doléances, de litiges ou de plaintes. Pratiquement 9 années de service ; Merci mes Amis.

La « **Maison Dentaire** » avait grand besoin de travaux de rénovation. Ces bureaux sont, en quelque sorte, la vitrine de notre profession ; il était temps de mettre en cohérence **notre patrimoine** avec l'effort et la grande qualité atteinte dans vos propres cabinets professionnels. Tout ceci participe de la haute estime que vous porte les Français ; qualité des soins et confort de vos installations.

Deux conseillers ont particulièrement œuvré sur ce dossier : **Gérard BERTHELOT**, « chef de chantier » et toujours gérant de la SCI Ordre – Syndicat et, bien sûr, celui qui tient les cordons de la bourse depuis 20 ans et en qui j'ai toujours eu confiance, notre trésorier **Jérôme BONJOUR**. Les avatars comptables nationaux n'ont jamais éclaboussé le CDO 22. Merci à notre secrétaire, **Laurence**, fruit de l'autre « chantier de rénovation », administratif celui-là ; il fût très difficile mais je n'ai pas cédé. Cette importante restructuration permet depuis bientôt 9 ans au siège du Conseil d'être un lieu d'accueil, de renseignement ou d'information largement reconnu et apprécié sur le territoire breton !

Je veux saluer, ici, mes prédécesseurs (**PREAU, MARTIN** et **MAHE**) et remercie tout particulièrement **Jacques COUSIN**. Il aura également présidé le Conseil durant 12 années. Il est, actuellement, notre Président d'Honneur et il nous sert encore, malgré des soucis de santé, pour des missions nécessitant humanisme et confidentialité. Merci Jacques.

Merci à nos « régionaux » : **Chantal LE NEEL, Laurence MOALIC, Jean François GENTIL** et **Jean-Pierre GUIVARCH** ; ils donnent de leur temps pour « rendre justice ordinale » à Rennes, lors des sessions de la Chambre Disciplinaire du Conseil Régional. Travail passionnant nécessitant objectivité, réflexion et humanisme.

Enfin je veux remercier toutes mes conseillères et mes conseillers, qu'ils soient titulaires ou suppléants (je n'ai d'ailleurs jamais trop fait de distinguo, préférant m'appuyer sur toutes les bonnes volontés). Une « génération » de conseillers titulaires ou suppléants va laisser la place à des nouveaux ; c'est la vie normale de toute institution ! Merci **HERVE, ALAIN** et tous ceux qui m'ont accompagné pendant douze ans.

La dernière élection, il y a trois ans, a réglementairement permis l'accès de consœurs et la prochaine permettra, pour la première fois, d'atteindre la parité : 4 filles, 4 garçons dans chaque collège, soit 16 conseillers pour vous représenter. Le 19 mars prochain le nouveau Conseil sera élu pour 6 ans afin d'assurer les responsabilités en matière administrative, réglementaire et disciplinaire et, surtout, faire en sorte que, dans les conditions de travail actuelles, la vie professionnelle soit la plus agréable possible pour tous !

Car ces conditions de travail, en ce premier quart du 21<sup>e</sup> siècle, ne sont pas des plus faciles. Parlons de la « *démographie professionnelle* » du département :

Du fait des erreurs des Pouvoirs Publics depuis Mai 1981, la démographie professionnelle n'a eu cesse de se dégrader ! **20 ans** dans une impasse totale, ajoutez 10 ans pour tenter de rectifier et nous sommes dans cette situation scandaleuse et paradoxale, d'avoir l'une des meilleures « Médecine » du Monde et exercer à proximité ou dans un désert pluri- professionnel énorme !

Vous êtes 350 en activité sur ce département ! Soit 50 de plus qu'il y a 12 ans et jamais dans son Histoire dentaire le département n'a connu autant de praticiens. Grâce à l'apport de nos confrères venus d'Europe (majoritairement des consœurs), nous avons pu compenser la « maigre production » de nos universités françaises.

Le numerus clausus (qui officiellement n'existe plus – remplacé par des contraintes budgétaires pour les universités) ne pourra permettre le retour à l'équilibre que dans les années 2030 et suivantes ! Alors merci, chères amies et amis Roumains d'avoir choisi les Côtes d'Armor, merci au premier d'entre eux, **Radu OPREA**, fidèle conseiller ordinal.

Conséquence directe de cette situation, vos conditions d'exercice sont de plus en plus impactées par un climat d'exigence excessive, d'agressivité voire de violences verbales et physiques à votre rencontre ou celle de vos personnels. Evolution sociétale ? Sans doute mais cela est intolérable pour des professions de Santé. Le Conseil travaille sur ce dossier, en collaboration avec les services de police et de Justice, et dès le premier trimestre 2022 vous aurez à votre disposition un « protocole » concernant les démarches à faire pour dénoncer ces actes inadmissibles. Parallèlement, mais tout aussi important et lié à cette situation sociale dégradée, nous avons signé avec les services départementaux de la Justice, une convention vous permettant de signaler et déclarer tout acte de violence conjugale (et sur mineurs) dont vous pouvez avoir connaissance lors de votre exercice de soignant, avec levée du secret médical et protection judiciaire pour vous. **Janig BRUCHIER, Carine GUIAVARCH et Marie BUTEUX** sont les Conseillères qui participent aux travaux de cette commission. Contactez-les, si besoin.

Merci à celles et ceux dont l'exercice a revêtu un caractère singulier et ingrat mais utile à l'honneur de la profession, merci **Hervé CASSAGNEAU et Gwenola de LIGNIERES et Hervé TALLEC**.

**En conclusion**, merci à vous tous, **MES CHERES CONSOEURS et MES CHERS CONFRERES**.

Que ceux que j'ai oublié me pardonnent !

Ayant succédé à **Jacques COUSIN** (une fois encore) à la présidence de l'Union des Chirugiens-Dentistes Retraités de Bretagne, j'aurai le grand plaisir d'accueillir les seniors de la profession, afin d'échanger et de partager de bons moments, avec convivialité, confraternité et solidarité. Bienvenue les Anciens !

## Une dernière fois, très Bonnes Fêtes à tous !

**Dr Gilles GOURGA**

*gmf.gourga@orange.fr*  
06 86 35 97 20